



Achat veranda avec prêt refusé

Par **SALINGUE**, le **20/11/2008 à 22:27**

J'ai passé commande d'une véranda, fin juin, au prix de 10 000 euros. Le vendeur avait proposé de la régler avec un acompte de 2000 euros et un prêt PASS TRAVAUX de 8000 euros. Fin octobre, je reçois une confirmation de commande à renvoyer avec les conditions énumérées ci dessus.
Mi novembre, je viens de recevoir une lettre m'avisant que le prêt n'a pas été accordé car mon entreprise ne cotise pas.
Quels sont mes droits auprès du vendeur, car celui ci me dit que la véranda est prête à être installée ?
Si j'avais su que le prêt n'était pas accordé, j'aurais annulé ma commande. De plus, il me dit qu'il vient d'être avisé en même temps que moi alors que le dossier de prêt qu'il m'a renvoyé, mentionne que le prêt a été refusé le 24 septembre.
J'ai regardé les conditions générales de vente au dos du bon de commande et il ne mentionne rien au sujet du prêt.